



Équipements en IRM : le financement doit être équitable pour la radiologie libérale

Dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, l'Etat va financer à hauteur de 50% l'installation d'IRM dans les zones prioritaires sur trois ans. 30 millions seront réservés à cette mesure.

Le 1er comité interministériel de pilotage de la stratégie décennale de lutte contre les cancers s'est réuni ce lundi 5 juillet sous la présidence du premier ministre Jean Castex. L'Etat a notamment fait de l'amélioration de l'accès à l'IRM corps entier pour tous les patients l'un de ses trois chantiers phares jusqu'au 1er semestre 2022.

L'État entend financer 50% de l'achat d'IRM avec 30 millions d'euros sur trois ans pour combler partiellement le retard d'équipements que la FNMR dénonce depuis toujours.

La radiologie libérale participe largement aux actions de dépistage et de diagnostic en réalisant 70% de l'imagerie médicale en France avec un maillage du territoire important. Pour la FNMR, la radiologie libérale doit bénéficier de ce financement avec une répartition public/privé équitable.

La FNMR demande que cette enveloppe de 30 millions d'euros soit répartie en fonction de l'activité de chaque secteur, c'est-à-dire à hauteur de 70% pour la radiologie libérale afin de répondre pleinement à l'objectif de l'État de renforcer l'accès à l'offre d'imagerie médicale pour tous les patients atteints de cancer. Cette augmentation du nombre d'équipements doit, en cohérence, s'accompagner du maintien des montants des tarifs.

Cette mesure doit améliorer les délais d'attente pour un examen d'IRM (supérieurs à 30 jours) qui pénalise la prise en charge des patients. Une condition pour diagnostiquer au plus tôt les cancers.

Contact presse :

FNMR - Michael Deroche
communication@fnmr.org
Tél. : 06 12 22 76 60